

Classes de 4^e et 3^e, Lycées, Enseignement supérieur,
de France et de l'Union européenne



Classes de 4^e et 3^e

Célébrant l'anniversaire de la déclaration de Maurice Schuman en 1950, vous êtes chargé (e) d'organiser la fête de l'Europe le 9 mai 2025. Présentez un programme européen de cette journée et justifiez vos choix.

Votre avis sera exposé sur 4 pages au maximum, format A4, manuscrites ou saisies sur clavier (Police 12, Times New Roman).

D'éventuelles illustrations sont admises, sous réserve de ne pas dépasser l'équivalent d'une page

Classes des Lycées et enseignement supérieur

A l'occasion des 75 ans de la déclaration de Maurice Schuman, imaginez un dialogue entre celui-ci et Monsieur le Président ou Madame le Présidente de la Commission européenne.

Votre texte sera présenté sur 5 pages au maximum, format A4, saisies sur clavier (police 12 Times New Roman).

D'éventuelles illustrations sont admises, sous réserve de ne pas dépasser l'équivalent d'une page. Si vous optez pour une présentation sous diaporama, celui-ci comportera un maximum de 15 diapositives.

INFORMATIONS PRATIQUES

- ⇒ Les travaux, rédigés en français, devront être réalisés individuellement ou par groupes de deux élèves au maximum
- ⇒ Ils pourront être présentés sur papier ou sur support informatique (.doc, .ppt, .pdf, .jpg).
- ⇒ L'identité et la classe des participants, le nom et les coordonnées de l'établissement, la signature et, si possible, l'adresse de messagerie du professeur y figureront de façon lisible.
- ⇒ Les cinq meilleurs travaux de chaque classe seront adressés **exclusivement** à la section départementale de l'AMOPA aux date et adresse figurant dans les encadrés ci-dessous ou sur le site internet www.amopa.fr/ rubrique concours, en bas de page, **à partir du mois de novembre 2024**.
- ⇒ Les jurys départementaux transmettront, **de préférence par voie informatique**, les deux meilleures productions par niveau à amopadubs@yahoo.fr ou à la Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté, 26 rue de la République 25000 Besançon, pour la désignation des lauréats nationaux.

Date limite de réception des copies :

Mercredi 26 février 2025

Nom et adresse postale :

Monsieur **Christian PARFAIT**
(Section Départementale de l'AMOPA 44)
2, Allée Brancas
44000 NANTES

Les lauréats nationaux seront récompensés par des séjours à Strasbourg, en mai/juin 2025 avec visites/découvertes des Institutions européennes. Pour tout renseignement contacter amopadubs@yahoo.fr

